

Anne JEGOU explique qu'elle soutient ce projet et précise que dans sa démarche, Christian STEIN voudrait que l'initiative vienne du "pot commun" de l'UFR et non pas du département de géographie, pour qui une telle évolution ne présente pas grand intérêt.

**L'idée est d'améliorer la préparation de CAPES**, qui dans le contexte actuel et suite à la réforme, devient de plus en plus difficile à cause du poids de plus en plus prépondérant de l'INSPÉ. En effet, les étudiants risquent d'être épuisés pendant leur deuxième année de master, pendant laquelle ils prépareront le concours tout en étant en formation en alternance. Après avoir préparé les emplois du temps avec Christian STEIN, Anne JEGOU a constaté que les étudiants manquent de temps pour préparer leurs propres cours en tant qu'enseignants et ne disposent que des soirées, du samedi après-midi et du dimanche pour le faire, ce qui dans une carrière d'enseignant est totalement inadmissible. Anne JEGOU ajoute que l'idée de pouvoir préparer en amont dès la L3 les étudiants, surtout des historiens puisqu'il y a très peu de géographes intéressés, est venue depuis plusieurs années, afin qu'ils puissent se concentrer assez rapidement sur le concours. Cette évolution représente donc un petit volume horaire qui permettrait de "brief" et de préparer correctement les étudiants suffisamment tôt sur le concours, sur les attendus et sur le niveau de connaissance à atteindre, pour ne pas qu'ils se retrouvent en grande difficulté au cours de leur MEEF et à l'entrée dans un master particulièrement lourd.

Anne JEGOU termine en partageant l'idée sous-jacente qu'à l'avenir nous devons peut-être préparer seuls les étudiants au CAPES et à l'agrégation. Elle constate que l'INSPÉ ne semble pas s'en préoccuper, son seul dessein étant que les étudiants obtiennent leur Master MEEF, sans souci aucun du concours.

L'idée est d'aller réserver une préparation, rédigée pour le moment dans un langage adapté, afin qu'elle soit validée. Cependant, il s'agit bien d'anticiper cette réforme du CAPES dont on ne sait pas comment la coordination avec l'agrégation s'opèrera et il faut que l'on puisse également préparer nos différents publics, puisque certains étudiants seront inscrits en Master MEEF et d'autres seront issus du Master Recherche. Anne JEGOU ne voit pas comment pourront s'organiser les étudiants qui préparent surtout l'agrégation.

**L'objectif est d'adosser ce projet à une UE d'ouverture existante** puisqu'elle dispose déjà du bon public ciblé, ainsi que des quelques géographes se posant dans une démarche de préparation des concours et que ce faible volume horaire pourrait intéresser. Un adossement à l'UE d'histoire suivie serait également une possibilité à envisager.

**Le doyen reconnaît que cette intervention a le mérite de poser clairement les enjeux qui n'étaient peut-être pas aussi apparents dans le projet reçu et donne son accord sur le fond pour acter ce principe.** Néanmoins, suite aux longs débats de notre précédent conseil en février dernier, il rappelle nos interrogations pour savoir qui, derrière le faux-semblant de la maquette de Master MEEF, préparerait réellement les étudiants à passer leur concours. Il constate que ce ne sera vraisemblablement pas l'INSPÉ et ne conçoit pas que notre UFR supporte seule le coût financier de cette préparation très anticipée au niveau de la licence, ainsi que d'un concours organisé en deuxième année de master sous la responsabilité de l'INSPÉ. Alors que notre UFR a déjà suffisamment de charges de gestion d'enseignements, assez consistants et destinés à tous, le doyen n'admet pas que notre UFR paie ; ce qui reviendrait à financer un enseignement spécialisé pour un concours qui relève, en théorie et d'après la maquette, de l'INSPÉ. **Le doyen refuse que notre UFR finance le vol par l'INSPÉ de cent cinquante heures sur le Master MEEF. Il accepterait de placer douze heures de travaux dirigés, mais n'irait pas au-delà.**

En tant qu'historien et par honnêteté vis-à-vis des autres disciplines qui siègent au conseil, le doyen rappelle que l'UFR met traditionnellement cent heures hors maquette dans les colles destinées à la vingtaine d'admissibles au CAPES d'histoire-géographie. Cette participation est donc substantielle pour financer une grande partie des UE d'ouverture qui viennent d'être présentées et il s'agit là d'un très gros effort. Le doyen, sur ce point, avait d'ailleurs attiré l'attention du président de l'université. Ce dernier nous avait proposé, si nous pensions être mal lotis dans la préparation, d'y réserver une partie de notre budget.

Devant les choix de l'université, qui a acté en faveur d'une maquette défavorable pour notre UFR et qui ne nous permet pas de fonctionner, le doyen ne souhaite pas apporter plus de douze heures. Il préfère, dans un souci de justice et d'équilibre entre les disciplines, mais aussi dans l'intérêt de nos trois mille cinq cents étudiants, que nous bâtissions des UE d'ouverture utiles à tous.

Le doyen souligne l'implication déjà très importante de notre UFR, qui est la seule à financer une centaine d'heure de colle, pas toujours consommées d'ailleurs.

Le doyen rend hommage aux collègues qui se sont montrés plus que raisonnables, mais reconnaît publiquement être très mal à l'aise devant cette situation.

Pour veiller à préserver l'équité entre les disciplines et si le département de géographie et ce conseil n'y sont pas opposés, le doyen tolèrera que notre UFR supporte la charge plafonnée d'une douzaine d'heures. Il explique qu'aller au-delà reviendrait à accorder une double victoire pour l'INSPÉ, qui nous a volé cent cinquante heures et qui nous imposerait de financer seuls leurs obligations non honorées.



**Si nos finances sont insuffisantes et si l'université refuse de répondre favorablement à notre demande, le doyen explique qu'en tenant compte des informations apportées par Christian STEIN concernant la préparation de l'oral, épreuve normalement plus professionnelle et nécessitant une intervention moins importante, il utilisera le budget dédié aux heures de colle.**

Jean VIGREUX très attaché aux concours depuis toujours, comme l'ensemble des enseignants dans leur discipline, rejoint le point de vue du doyen de ne pas suppléer les manquements financiers de l'INSPÉ. L'inverse impliquerait un engagement pour tous les concours et voies de professionnalisation des filières de notre UFR. Il remarque que notre UFR est toujours intervenue autant que nécessaire, assumant son rôle et selon son attachement. Malgré notre méconnaissance de la composition des nouvelles épreuves de cette réforme incomplète et inadaptée, Jean VIGREUX comprend parfaitement que l'objectif visé à moyen terme est la suppression du statut de fonctionnaire des enseignants du secondaire et une évolution de recrutement, au mieux, vers des contrats à durée indéterminée. Jean VIGREUX regrette les conséquences de ce choix politique et attire l'attention sur le devenir de l'agrégation et en particulier sur les moyens que nous devons employer pour conserver la préparation qui ne dépend pas de l'INSPÉ. Il souhaite savoir si ce point rejoindra bien celui du DOM.

Le doyen lui confirme que tous les éléments à intégrer au DOM sont enregistrés et rappelle que nous finançons le complément afin d'assurer le maintien de la préparation à l'agrégation. Malgré la non implication de l'INSPÉ, il soutient cette politique parce que cette formation est hors maquette. Le doyen ajoute que nous sommes l'université de province qui obtient, au regard de nos effectifs depuis les six dernières années, le meilleur taux de réussite à l'agrégation en histoire.

Pierrick MARTIN, en tant que nouveau membre du conseil, explique qu'il ne dispose pas encore de tous les éléments et de la documentation utiles à la compréhension, à la réflexion et à l'analyse du sujet en question. Il demande si les cent cinquante heures "volées" par l'INSPÉ sont bien celles dont cet institut a refusé le paiement et qui par conséquent ont été reportées sur notre budget.

Le doyen répond qu'une partie de la réponse est accessible dans le procès-verbal de la séance précédente. Il rappelle que nous avons subi une réforme ministérielle générant l'augmentation du volume horaire total de la préparation au Master MEEF, mais aussi une baisse de cent cinquante heures disciplinaires sur la part accordée pour la préparation au concours et au diplôme assurée par notre UFR. Alors que nous devons toujours assurer les mêmes fonctions, mais avec des moyens réduits, l'INSPÉ s'est emparé de la différence et de la part supplémentaire concédée par le ministère.

Le doyen précise que cette interprétation est propre à l'INSPÉ de Bourgogne, en effet pour les autres régions la part accordée au disciplinaire n'a pas toujours été réduite.

Pierrick MARTIN remercie le doyen pour ces éclaircissements qui viennent en complément de sa lecture du procès-verbal et demande si d'autres filières que l'histoire-géographie sont concernées.

Le doyen répond que la musicologie est également touchée et ajoute que ces trois filières sont les seules à préparer les CAPES.

Clara PRIVÉ informe que par choix, elle n'avait pas pris part aux débats relatifs à cette réforme pendant le précédent conseil parce que le sujet, propre à l'enseignement, touche particulièrement les enseignants amenés à former leurs futurs collègues. Cependant, d'un point de vue purement étudiant, elle pense que toute préparation est utile et que l'ajout d'une douzaine d'heures serait intéressant pour offrir une formation sur un plus long terme. Clara PRIVÉ poursuit que cette réforme effectivement complexe, dérangeante et maladroite pourrait placer les enseignants en porte-à-faux entre l'UFR et l'INSPÉ et déstabiliser les étudiants, déjà en difficulté. Même si la préparation au concours sur trois ans serait plus profitable côté étudiant, Clara PRIVÉ ne comprend pas pourquoi notre UFR devrait supporter seule la charge de cette réforme au bénéfice de l'INSPÉ.

Anne JEGOU précise que cette demande d'évolution d'UE d'Ouverture est formulée directement auprès de notre composante parce qu'elle concerne deux de ses disciplines, ce au même titre que les colles. En connaissance du taux de réussite satisfaisant actuel, il s'agit véritablement de faire maintenant un choix politique pour décider ou non du maintien de notre préparation au concours.

Elle rappelle la spécificité de l'histoire-géographie qui contrairement à d'autres disciplines dans lesquelles le concours est beaucoup plus accessible, obtient vingt-cinq pour cent de réussite au CAPES, l'INSPÉ nous fait d'ailleurs bien remarquer notre position de sélectivité.

Anne JEGOU se demande si les colles sont payées dans les autres disciplines, si les collègues préparent à l'agrégation et pose la question : quel niveau souhaite-t-on réellement maintenir et avec quelle préparation ?

Concernant la deuxième épreuve de l'oral, Anne JEGOU présume qu'elle ne sera pas disciplinaire et que les quatre-vingts heures prévues pour les enseignements d'épistémologie ou d'historiographie ne seront plus nécessaires. Elle poursuit que le ministère semble écarter ces matières pourtant absolument indispensables pour enseigner et constate que nous sommes impuissants devant ses choix, ainsi que face à ceux de l'université et de l'INSPÉ. Anne JEGOU, attachée à cette préparation qui donne les meilleurs résultats de province, se dit très embarrassée et admet qu'il devient difficile de maintenir un tel niveau.

Olivier BONFAIT, qui comprend que nous sommes "entre le marteau et l'enclume", revient sur les propos d'Anne JEGOU et propose, sans céder devant l'INSPÉ et dans notre démarche d'aide aux étudiants, d'ouvrir un peu les cours d'épistémologie en question, de manière à éventuellement intéresser des historiens de l'art ou des sociologues. Tout en concevant la politique du doyen vis-à-vis de l'INSPÉ, Olivier BONFAIT pense qu'en s'adressant à un public plus large que celui préparant le CAPES, comme par exemple les étudiants qui préparent le concours d'instituteur ou encore celui d'attaché de conservation, ce serait un moyen de s'opposer différemment. Cette démarche pourrait intégrer l'enseignement de l'épistémologie dans les préparations aux différents concours de la Fonction Publique. En réponse, le doyen rappelle qu'il existe déjà dans la maquette L3-Histoire un enseignement dénommé "épistémologie" et que les historiens bénéficient de cet enseignement de la licence 1 à la licence 3 ; les douze heures demandées ne sont donc pas prévues pour créer un enseignement d'épistémologie supplémentaire.

Sabine LEFEBVRE exprime sa colère contre le ministère et notre INSPÉ. Alors que le CAPES d'histoire-géographie est le seul en France à réussir le maintien d'un véritable programme disciplinaire, elle trouve regrettable de subir cette réforme. Sabine LEFEBVRE explique que nos enseignements impliquent une lourde charge horaire puisque trois périodes de l'histoire et trois thèmes de géographie sont présentés par rotation.

Dans le contexte actuel, depuis l'assassinat de Samuel PATY et depuis l'émergence d'autres éléments, Sabine LEFEBVRE, qui compte beaucoup d'amis dans l'enseignement secondaire, affirme qu'il est indispensable de maintenir cet investissement disciplinaire dispensé par des gens compétents et s'interroge sur les capacités d'éventuels spécialistes de l'INSPÉ à enseigner des champs disciplinaires pour lesquels ils n'ont reçu aucune formation. Sabine LEFEBVRE comprend que la demande de Christian STEIN implique un investissement pour notre UFR, mais si nous voulons continuer à fournir une formation de qualité et donner à nos étudiants les moyens de réponse à d'éventuelles attaques de la part des élèves ou des parents, en géographie comme en histoire, cet effort est indispensable. Sabine LEFEBVRE poursuit que plus nous serons capables de contrer verbalement d'éventuelles manifestations, plus nous serons solides sur le plan disciplinaire. Elle exprime sa sidération devant des intervenants d'établissements secondaires, tels que ceux des collèges et des lycées qui ne connaissent pas le Coran. Face à cette situation terrible, elle pense que nous aurons davantage de poids si nous démontrons par une preuve tirée du Coran ou des "hadith"<sup>1</sup> l'inexactitude de certaines affirmations.

Jean VIGREUX soutient l'avis de Sabine LEFEBVRE et le doyen confirme que son indignation est légitime.

Monsieur EL-HANBALI demande des précisions concernant cette perte de cent cinquante heures.

Le doyen répond qu'il existe maintenant une homogénéisation assez stricte entre les différentes filières du Master MEEF, théoriquement le nombre d'heures de la maquette augmente, cependant toutes ces filières MEEF ont perdu cent cinquante heures disciplinaires.

1- Wikipédia : un hadith ou hadîth est une communication orale du prophète de l'islam Mahomet et, par extension, un recueil qui comprend l'ensemble des traditions relatives aux actes et aux paroles de Mahomet et de ses compagnons.

## 7- Dialogue Objectifs Moyens (DOM)

Le doyen informe les membres nouvellement élus de notre conseil que nous devons formuler différentes demandes portant sur trois points :

- 1°) Besoins en postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ;
- 2°) Besoins en postes administratifs (BIATSS) ;
- 3°) Budget global.

**Concernant le budget global, le doyen prévient que nous sommes actuellement en déficit de mille heures** et que Monsieur EL-HANBALI apportera des précisions à ce sujet.

Conformément aux termes de notre précédente réunion et suite à notre demande formulée en décembre 2020, **le doyen annonce qu'il est enfin autorisé à s'entretenir avec les vice-présidents au pilotage le lendemain et qu'il plaidera pour que l'autorisation de payer les collègues ayant déjà réalisé leurs enseignements soit accordée.** Le doyen présume que la réponse sera positive parce qu'il serait simplement surréaliste d'avoir un débat sur d'éventuelles restrictions budgétaires après la fin de l'année.



Il explique que jusqu'à présent, la hausse des effectifs avait pu être comprimée pour certains départements, de manière à contourner la nécessité de création de nouveaux groupes, mais les excellents résultats de l'année précédente ont gonflé ces effectifs, tant par la réussite des néo-bacheliers, que par le passage des étudiants de L2 en L3. Cette explosion est particulièrement notable en psychologie, en sociologie et en géographie, mais à moindre degré dans les autres disciplines. Par conséquent, nous avons dû basculer dans de nouvelles logiques d'encadrement et nous avons accompagné cette croissance d'environ dix-huit pour cent très raisonnablement, néanmoins nos besoins horaires ont également augmenté et s'élèvent à environ mille heures, soit près de trois pour cent de notre budget.

Dans un premier temps, le doyen exposera les besoins de notre UFR concernant le recrutement des enseignants et annonce que Monsieur EL-HANBALI présentera ensuite les deux derniers points :

### 1°) Besoins en postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs :

Le doyen signale, comme ont pu le constater les étudiants, une situation globalement déplorable au niveau du taux d'encadrement dans l'ensemble des disciplines et développe ce constat département par département :

- **Département de musicologie : la situation est très mauvaise**, il existe actuellement **sept postes de titulaires dont deux sont gelés**, c'est-à-dire que pour des raisons budgétaires ils ne sont plus attribués, mais cependant pas supprimés. À ce type de poste, il est interdit de placer un ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche : personnel enseignant recruté pour un à deux ans, moins payé qu'un professeur ou qu'un maître de conférences, mais assurant la même charge d'enseignement de cent quatre-vingt-douze heures) ;
- **Département de psychologie : le contexte est un peu moins défavorable puisque seul un poste est vacant et un second de maître de conférences est gelé**. Cependant, même si nous disposions de l'ensemble de notre personnel, il nous resterait, en tenant compte du dégel de tous les postes, un **déficit évalué par les collègues de ce département de quatre à sept postes** ;
- **Département d'histoire : la situation est différente car un poste est gelé sur lequel l'enseignant affecté est en détachement à l'étranger**. L'éventualité de son retour rend le recrutement impossible, en revanche, **il est possible de demander un poste d'ATER**, étant précisé que notre demande de l'an passé a été refusée. Le contexte est donc moins dramatique que pour les départements de musicologie et de psychologie, mais le doyen précise qu'un déficit d'encadrement pénible persiste.
- **Département de sociologie : sept titulaires sont en postes et aucun de ces postes n'est gelé. Cependant, le taux d'encadrement actuel est très inférieur à nos besoins réels.**

Le doyen rappelle que les doctorants vacataires de sociologie ont mené à l'automne dernier une grève durant plusieurs semaines, qu'ils ont été reçus et écoutés par la présidence et par le conseil d'administration, sans pouvoir obtenir un poste de titulaire dans l'immédiat, mais au mieux un poste d'ATER.

Concrètement, notre UFR compte au total six postes gelés, pour lesquels la demande de créations est impossible, néanmoins nous pouvons demander l'aboutissement de certains processus de recrutement, pour :

- **1 poste de maître de conférences en psychologie cognitive qui dépend du Laboratoire CSGA** (Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation), vacant mais non gelé, parce qu'il est pris dans une logique administrative liée à I-site (programme de soutien à certains centres de recherche à travers la COMUE). Ce poste, en accord avec le CSGA, sera donc mis au concours et pourvu cette année ;

- **1 poste de maître de conférences en psychologie qui relève du LEAD** (Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement), gelé, donc théoriquement sans possibilité de recrutement d'ATER.

Le doyen a été reçu par la directrice du laboratoire, Madame Bénédicte POULIN-CHARRONNAT, qui demande le dégel de ce poste. Même si la politique budgétaire suivie l'an dernier était de ne dégeler aucun poste, le doyen pense que cette année il serait possible de changer d'optique et de ne pas s'y opposer ;

- **1 poste de professeur en musicologie**, gelé depuis cinq ans, le seul parce que les autres sont des postes de maîtres de conférences, de PRAG ou de PRCE (professeurs agrégés et certifiés) et que ce ne sont pas des postes d'enseignants-chercheurs par statut. L'absence de professeur est une particularité du département de musicologie qui n'a d'ailleurs même plus d'enseignants possédant une HDR (habilitation à diriger des recherches), c'est-à-dire que l'inscription de thésards y est impossible. Par ailleurs, le département de musicologie est le seul, à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, à proposer un master, mais malheureusement il ne peut rayonner en l'absence de professeur.

Pour ces raisons, le doyen a demandé l'année dernière, après accord du conseil d'UFR, le dégel du poste. Nous avons été écoutés, très poliment, avec beaucoup d'attention et félicités sur ce très beau projet, cependant le poste n'a pourtant pas été dégelé.

Concernant le poste de MCF en histoire contemporaine, sur lequel l'enseignant est en détachement à l'étranger, une demande de dégel et une mise au concours sont impossibles, mais le doyen a demandé un poste d'ATER. S'agissant du poste gelé de PRAG en histoire rien ne sera demandé cette année.

Même si la démarche est purement formelle, le doyen propose aujourd'hui d'émettre et de classer nos demandes selon le classement suivant :

1- Poste de maître de conférences – Département de psychologie (CSGA) ;

2- Poste de professeur – Département de musicologie ;

*(Le doyen explique que c'est ici qu'existe le déficit le plus significatif, voire l'impossibilité d'encadrer la recherche en l'absence d'HDR.)*

3- Poste de maître de conférences – Département de psychologie (LEAD).

Le doyen précise que la réponse que nous recevrons dépendra de la politique budgétaire de notre université et invite les membres du conseil à formuler toute remarque sur ce classement.

Yves BOQUET, conscient de la justification et de l'importance de chaque besoin, demande s'il ne serait pas préférable de classer prioritairement la demande de poste de professeur en musicologie, en effet il pense que cette carence représente un énorme problème.

Le doyen, comprenant cette logique, confirme que cette modification du classement est tout à fait envisageable, qu'il n'a de toute façon qu'une valeur symbolique puisque nous obtiendrons dans tous les cas le poste de maître de conférences initialement classé en première position.

Clara PRIVÉ fait part de sa sidération devant un tel manque d'encadrement et pense que l'absence de professeurs en musicologie est scandaleuse. Elle déclare suivre ce dossier depuis plus d'un an avec le bureau de l'UFR et rejoint le point de vue du doyen concernant l'atout incroyable de détenir le seul master de Bourgogne-Franche-Comté. Clara PRIVÉ s'interroge même sur la raison du gel de ce poste à un moment donné.

Par ailleurs, elle constate effectivement l'insuffisance des taux d'encadrement en psychologie et la non évolution du nombre de groupes de travaux dirigés, conséquence de la disparition de fonds entre le rectorat et notre UFR il y a quelques années. Clara PRIVÉ ressent toujours une indignation au moment du DOM, mais plus particulièrement après cette année difficile. La grève des doctorants pendant plusieurs mois souligne d'ailleurs un manque profond de moyens, une précarisation importante de nos chargés de travaux dirigés, ainsi que de nos enseignants non titulaires. Dans ce contexte, Clara PRIVÉ considère que nos demandes restent très raisonnables, modérées et cohérentes, malheureusement elle déplore connaître par avance les réponses. Elle rejoint Yves BOQUET sur la priorisation de la demande de poste de professeur en musicologie, en effet, alors même que le classement est informel, cela pourrait représenter un signal politique intéressant qui interrogerait peut-être sur l'incohérence des réponses apportées à nos besoins.

Pierrick MARTIN, en accord avec les propos de Clara PRIVÉ, ajoute qu'apparemment le nombre d'inscrits sur le Master Recherche a considérablement augmenté cette année. D'après ses échanges avec les étudiants de L3, une demande assez importante est prévisible pour l'année prochaine. C'est pourquoi, il pense aussi nécessaire de prioriser, même de manière informelle, le classement du poste de professeur du département de musicologie sur la liste que nous proposerons.

Olivier BONFAIT exprime également partager cet avis de classer stratégiquement cette demande en première position.

Le doyen demande l'avis des enseignants de psychologie sur cet affichage.

Arnaud LELEU confirme que nos demandes restent symboliques et qu'il est difficile de prendre des décisions sans connaître précisément la situation en musicologie. Il entend donc parfaitement que ce classement soit établi en tenant compte des manques d'encadrement et de HDR, et ajoute que normalement si l'université respecte sa parole, le poste concernant le CSGA et issu du programme Fellowship sera forcément mis au concours. Dans ce contexte de stratégie symbolique, il déclare ne pas avoir d'opposition particulière sur le classement proposé.

Vasco ZARA remercie les membres du Conseil pour ce classement et informe qu'il n'a pas souhaité prendre part au débat dans un souci de réserve, étant donné que le poste en question concerne son département.

Il confirme que le manque d'encadrement est récurrent en musicologie et qu'il est accentué par le gonflement des effectifs avec des étudiants venant aussi bien de Besançon que de l'étranger. Vasco ZARA explique que les étudiants en musicologie sont brillants, mais que malheureusement depuis ces cinq dernières années ils partent faire leur doctorat ailleurs. Il considère cette perte, due à un manque d'encadrement, vraiment dommageable.